



C O N S E I L
D E S M O N U M E N T S
E T S I T E S D U
Q U É B E C

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PRIX EN PATRIMOINE DÉCERNÉS PAR LE CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC

Wendake, 12 juin 2010_Dans le cadre de sa rencontre annuelle qui s'est tenue à Wendake les 12 et 13 juin, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) a procédé à la remise de deux certificats d'honneur qui soulignent des contributions remarquables à la mise en valeur et à la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager au Québec. L'événement se déroulait à la maison Tsawenhohi en présence de nombreux invités.

Madame Louise Mercier, présidente du Conseil des monuments et sites du Québec, a procédé à la remise des prix. Le premier souligne l'« Implication d'un individu » qui s'est consacré de façon exceptionnelle à la cause du patrimoine et le second souligne un « Projet remarquable » ayant contribué de manière significative à la protection, la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou des paysages culturels du Québec.



*Le récipiendaire, **M. Pierre Lahoud**, en compagnie de **Mme France Gagnon Pratte**, présidente de la Fondation québécoise du patrimoine et **Mme Louise Mercier**, présidente du CMSQ.*

Le certificat d'honneur du Conseil des monuments et sites du Québec **dans la catégorie « Implication d'un individu »** a été décerné à **monsieur Pierre Lahoud**, historien et photographe, pour son engagement exceptionnel à faire connaître le paysage québécois par son œuvre de photographe aérien. Cette œuvre, amorcée avec le macro-inventaire dans les années 1970, a permis de doter le Québec d'un corpus photographique unique, illustrant notre patrimoine paysager et territorial. Ce corpus

constitue un document d'archive précieux pour la mémoire et la compréhension de l'occupation et de l'évolution du territoire. Le CMSQ estime que monsieur Pierre Lahoud contribue d'une façon remarquable à la connaissance des enjeux de la préservation de l'identité du territoire québécois.

Dans la catégorie « **projet remarquable** », le Conseil des monuments et sites du Québec décerne un certificat d'honneur à **Messieurs Benoît et David Rioux** pour la sauvegarde et la mise en valeur de la maison Allumette sise au 57, rue de Lanaudière à Gatineau. Il s'agit ici d'un projet qui a une portée symbolique importante pour la préservation de l'identité des lieux d'un ancien quartier ouvrier de Hull.

Les travaux de mise en valeur qui ont été faits sur la maison Allumette, l'ont été avec beaucoup de sensibilité et dans le respect de l'histoire de cette maison ouvrière datant du tout début du XX^e siècle. Très peu d'exemples de ce type d'habitation subsistent, c'est pourquoi sa sauvegarde représente bien la volonté de s'inscrire dans la durée et dans la mémoire collective, malgré toutes les contraintes que représente le fait d'habiter dans une maison de ce type.

Rappelons que le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) est un organisme privé à but non lucratif qui œuvre depuis 35 ans à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître le patrimoine bâti et les paysages culturels du Québec. Dans ce but, il poursuit des actions d'éducation, de gestion de sites patrimoniaux et d'intervention auprès de particuliers, d'entreprises, d'institutions privées et gouvernementales.



M. Michel Prévost, président de la Société d'histoire de l'Outaouais, les récipiendaires **M. Benoît Rioux**, **M. David Rioux** et **Mme Louise Mercier**, présidente du CMSQ.

-30-

Source : Louise Mercier
Présidente
Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ)
Téléphone : 418 647-4347poste 202, 1 800 494-4347
Courriel : lmercier@cmsq.qc.ca et cmsq@cmsq.qc.ca